



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 02-06-2026 /

Dossier complet le : 02-06-2026 /

N° d'enregistrement : 018870/KK P

1 Intitulé du projet

Remplacement d'une conduite d'eau potable en PVC de diamètre 63 identifiée comme étant potentiellement à risque (CVM) par deux canalisations en PEHD DN 40.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

CA LANNION-TREGOR COMMUNAUTE

Raison sociale

Communaute d'agglomération

N° SIRET

20006592800018

Type de société (SA, SCI...)

Etablissements publics

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

EGAULT

Prénom(s)

Gervais

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
14. Travaux, ouvrages et aménagements dans les espaces remarquables du littoral et mentionnés au 2° et au 4° du R. 121-5 du code de l'urbanisme., 14A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Pose de deux nouvelles canalisations d'eau potable a Louannec au lieu-dit Kerbalanec, chemin des Goemoniers. Des campagnes d'analyse de l'eau potable ont ete effectuees Chemin des Goemoniers a Louannec en juillet 2023 et ont mis en evidence une concentration de Chlorures de Vinyle Monomeres (CVM) non conforme a la Directive (UE) 2020/2184 du Parlement europeen et du Conseil du 16 decembre 2020 relative a la qualite des eaux destinees a la consommation humaine. Afin de mettre en conformite le reseau d'eau potable, Lannion-Tregor Communauté doit renouveler la canalisation. Dans l'attente, la Direction de l'Eau et de l'Assainissement a installe une purge sur la parcelle AD 11 afin de garantir a l'unique habitation concerne une eau potable conforme a la reglementation.

4.2 Objectifs du projet

- Pose de deux nouvelles conduites d'eau potable afin de garantir une eau potable et conforme a la reglementation. - Proposer un nouveau trace pour ces nouvelles conduites afin de limiter le passage en domaine prive et repondre aux enjeux environnementaux. En effet, le trace de la conduite actuelle se situe en espace remarquable du littoral, en zone humide, en espace boisé classe et a proximite immediate d'une zone humide. Il est propose de faire passer les nouvelles conduites par un chemin deja existant et carrossable afin de s'eloigner de la zone humide et des arbres.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

L'objet des travaux est la pose de deux nouvelles canalisations d'eau potable en PEHD DN 40. Les travaux comprennent : - le constat d'huissier préalable à toute intervention, - les terrassements (prise en compte des éléments figurant dans les DICT réalisées au préalable), - la constitution du lit de pose et d'enrobage en matériau d'apport (sable), - la pose en tranchée des conduites, du vannage, des regards de comptage, - la création d'une vidange sous bouche à clef, - le remblais de tranchées en matériaux d'apport ou du site (selon analyse matériaux du site), - les réfections de surface identiques à l'existant (enrobes, fosse, talus), - les opérations de rincage, tests d'étanchéité, essais de pression et désinfection de la conduite (prévues préalablement à la réception des travaux),

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'exploitation des conduites se limitera à des opérations de maintenance/manœuvre des organes hydrauliques (vannes, purge), de réparation en cas de fuites d'eau ou de casses du réseau, de changement des compteurs.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Du fait de sa localisation en espace remarquable du littoral, le projet est soumis à permis d'aménager.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
139 ml en PEHD DN 50 291 ml en EPHD DN 40 (deux canalisations)	(ml, ml)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °O " Lat. : °N "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Louannec
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	L'excédent de matériaux (terre, limon...) provenant de l'ouverture de la tranchée et non réutilisable sera évacué par l'entreprise chargée des travaux vers une filière agréée.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Les travaux nécessitent des matériaux d'apports (lit de pose et d'enrobage de la conduite en sable). Le reste de la tranchée est remblayée avec les matériaux d'apport ou du site.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Réutilisation des ressources naturelles présentes - matériaux - pour le remblaiement.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Remplacement d'une conduite existante.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Realisation d'un inventaire faune flore zone humide en annexe.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	A l'exception de la phase travaux (aller et venue des camions, engin de chantier), le projet n'engendrera pas d'augmentation du trafic.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	A l'exception de la phase travaux (engins de chantier), le projet n'est ni source de bruit ni source de nuisances sonores.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Compte tenu du caractere mobile et lineaire du chantier, les nuisances en phase travaux ne depasseront pas quelques jours.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	A l'exception de la phase travaux pour le compactage des fouilles, le projet n'engendrera pas de vibration.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Compte tenu du caractere mobile et lineaire du chantier, les nuisances en phase travaux ne depasseront pas quelques jours.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	En phase travaux : Lorsque la canalisation est posee et avant sa mise en service, elle est prealablement rincee a l'eau potable avant de rejoindre le reseau hydrographique
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Reseau hydrographique, Louannec

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Pendant le chantier il y a des déchets qui seront triés et évacués en fonction de leur nature.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	La conduite est enterrée.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les principales mesures mises en oeuvre pour reduire les effets du projet sur l'environnement sont : - Le positionnement de la conduite sur des secteurs deja impactes par les activites humaines (voie carrossable existante), - Gestion (remplissage / mise a niveau) des huiles, lubrifiants, hydrocarbures au dessus de bacs de retention, - Presence de kits antipollution sur le chantier, - Vigilance sur les apports de materiaux vis a vis des especes invasives, - La remise en etat du site apres travaux, - La reutilisation au maximum des deblais du site pour remblaiement des tranchees.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le trace envisage emprunte une voie existante carrossable. Il évite les zones humides et le bois, aucun arbre ne sera coupé. Le projet n'alterera pas durablement les sites traversés car les conduites posées seront enterrées et ne comportera aucune substance dangereuse pour l'environnement (transport d'eau potable). Le projet n'engage des travaux que sur une courte période et sur un même site. Le diagnostic environnemental réalisé permet de confirmer que les travaux n'auront pas d'impact sur la faune, la flore, les zones humides. Il est rappelé que la conduite existante est remplacée car des CVM ont été détectés lors des analyses réglementaires. Il est nécessaire de mettre en conformité ce réseau d'eau potable pour des raisons sanitaires.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)